



## **RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL EN REPONSE A LA MOTION SANS NUMERO DU GROUPE ENSEMBLE A GAUCHE DE PESEUX, INTITULEE « CREATION DE JARDINS CITOYENS »**

---

(Du 11 janvier 2023)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 15 décembre 2017, le groupe Ensemble à Gauche, ci-après EAG, de l'ancienne commune de Peseux, par Patricia Soerensen et 10 cosignataires, a déposé la motion intitulée « Création de jardins citoyens »:

*« Le groupe Ensemble à Gauche demande au Conseil communal d'étudier la création de parcelles de jardinage, ainsi que la mise à disposition de bacs sur le territoire de la Commune de Peseux et destinés à la population subiéreuse. Pour ce faire, EAG demande que soient répertoriés les terrains, parcelles pouvant être affectés à cet usage. Ceux-ci seront mis à disposition des habitants des quartiers de Peseux, ainsi que des écoles, dans le but de retrouver le plaisir de travailler la terre et d'en récolter les fruits, ainsi que de favoriser la convivialité et le bien-vivre ensemble. »*

Cette motion a été acceptée par 25 voix contre 3.

La présente réponse à cette motion est l'occasion d'un bref état des lieux et d'une information concernant la mise à disposition de surfaces destinées au jardinage urbain sur le territoire de la nouvelle Commune de Neuchâtel.



Elle présente aussi la manière dont le Conseil communal souhaite les faire évoluer au cours des prochaines années en valorisant les pratiques héritées des communes d'avant fusion, en les inscrivant dans les outils de planification en cours de révision (Plan d'aménagement local, ci-après PAL) et dans la vision générale poursuivie par notre Commune en matière de durabilité.

En particulier, le potager urbain représente un lieu favorable à la cohésion sociale, permettant une production alimentaire directe à circuit court et promouvant la biodiversité en milieu urbain et péri-urbain, par la pratique d'une agriculture durable et le maintien d'espaces perméables végétalisés.

Depuis 2017, dans l'ancienne commune de Neuchâtel et depuis la fusion sur l'ensemble du nouveau territoire communal, une charte<sup>1</sup> établie dans le cadre d'un projet pilote à Pierre-à-Bot, sur lequel nous reviendrons plus loin, fait partie intégrante des baux pour la location des parcelles de jardin. Cette charte conditionne la mise à disposition de la parcelle faisant l'objet du bail à une pratique durable de la culture potagère (usage de pesticides proscrit, compostage, utilisation rationnelle et économe de l'eau, favorisation de la biodiversité, etc.). De plus, il est demandé aux locataires de privilégier la mobilité douce pour se rendre sur les lieux de jardinage.

Par ailleurs, le Conseil général de l'ancienne commune de Neuchâtel a adopté un arrêté le 17 juin 2019<sup>2</sup> concernant la forme d'exploitation des domaines et des parcelles viticoles et agricoles en propriété de la Ville de Neuchâtel. Cet arrêté stipule que la culture doit être conforme aux dispositions de l'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique et la désignation des produits et denrées alimentaires biologiques.

Enfin, toute la production horticole de l'Office des parcs et promenades (serres de Cernier) est en cours de conversion, avec une certification bio prévue en 2023.

---

<sup>1</sup> Annexe 1

<sup>2</sup> Annexe 2

# 1. Les potagers urbains et l'agriculture urbaine

## 1.1 Contexte

On connaît bien les jardins familiaux et les jardins ouvriers, qui consistent en de grandes parcelles de jardinage aux abords des villes, généralement hors des quartiers d'habitation.

Les potagers urbains, quant à eux, se présentent comme une alternative répondant à l'envie des citadines et citadins de jardiner à proximité de leur lieu d'habitation, dans le respect de l'environnement. L'agriculture urbaine consiste à produire des denrées potagères à l'intérieur du tissu urbain (jardins de toiture, parcelles ou espaces résiduelles libres à proximité/dans des quartiers d'habitations, etc.). Cette production peut être menée par des associations ou des particuliers ou des entreprises privées, souvent sous une forme de coopérative.

Recherche d'une nourriture de proximité, saine et dont on maîtrise la provenance, réduction des transports, réduction des coûts, rôle social, intergénérationnel et culturel, l'agriculture urbaine est devenue un phénomène à la mode. Ainsi, l'agriculture urbaine et périurbaine s'est développée ces dernières années dans quelques zones de friches, les plus grandes parcelles étant recherchées en priorité par des associations dédiées à la production maraîchère.

Quelques éléments contextuels en lien avec les potagers urbains dans le cadre de la politique de la Ville en faveur de la biodiversité et sur les actions «Nature en ville» sont également exposés dans le rapport 17-006, adopté par le Conseil général de l'ancienne commune de Neuchâtel le 8 mai 2017 : pour l'essentiel, le rapport détaille les actions par lesquelles la Ville souhaite renforcer sa politique en faveur de la biodiversité face aux enjeux environnementaux et sociétaux.

Les programmes «Nature en ville» avaient aussi amorcé plusieurs actions en faveur du jardinage dans les écoles. Ces initiatives se sont diffusées et l'Office des parcs et promenades met régulièrement à disposition des bacs dans les quartiers, dans les cours d'immeubles et même, récemment, dans des jardins publics remarquables (au jardin DuPeyrou par exemple). Les premiers bacs ont été posés dans les deux squares des Beaux-Arts sur demande de l'association de quartier concernée (2013), puis au Collège du Mail (environ 14 bacs). C'est à l'occasion de « Neuchâtel ville du goût » (2017) qu'environ 80 bacs ont été mis à disposition des institutions ou organisations requérantes (écoles, associations de

quartiers, etc.). Ces prestations, soumises à une demande d'autorisation, ont été facturées 650 francs par bac (fourniture du bac et de la terre végétale, mise place et transport compris). Jusqu'en 2020, l'Office des parcs et promenades les contrôlait régulièrement, mais avec le Covid et suite à des problèmes d'effectif, les contrôles ont diminué. Ils ont repris au printemps 2022 : certains bacs en mauvais état ont été identifiés et une mise au point avec les bénéficiaires sera faite pour déterminer si une réparation en vue de leur maintien peut être envisagée, ou s'ils doivent être enlevés.

Signalons enfin que certains projets de quartiers durables, tel que celui de Vieux-Châtel par exemple, intègrent à présent la dimension du jardinage urbain dès leur conception.

## **1.2 Les pratiques des communes fusionnées**

### **1.2.1 Corcelles**

L'ancienne commune de Corcelles-Cormondrèche loue depuis plus de vingt ans des parcelles de jardins potagers aux lieux-dits « les Arniers Ouest », les « Arniers Est », « Bosseyer » et « Bastides Chéseaulx ».

Au printemps 2022, la nouvelle commune de Neuchâtel a mis à disposition de l'association « Groupe 2 mains », gratuitement, une surface d'environ 720 m<sup>2</sup> au lieu-dit « les Niclaudes » (à l'ouest du cimetière de Corcelles), soit 326 m<sup>2</sup> sur le bien-fonds 6087 et environ 394 m<sup>2</sup> sur le bien-fonds 4986 (partiel), pour des activités de jardinage et d'agriculture biologique en milieu urbain et périurbain.

Cette mise à disposition est conditionnée au respect des objectifs de l'association, selon ses statuts. En particulier, il s'agit de réhabiliter un espace urbain en friche ; d'offrir des surfaces de cultures pour les habitants du quartier (au plus loin Peseux) ; d'offrir des parcelles privatives d'environ 10 m<sup>2</sup> aux citoyennes et citoyens (aménagées par l'association) ; de pratiquer l'agriculture et le jardinage biologiques ainsi que la permaculture ; de favoriser la biodiversité ; d'organiser des visites du site et des rencontres une fois par année ; de promouvoir des activités pédagogiques liées au jardinage comme facteur de cohésion et de réinsertion sociale dans le respect du voisinage en évitant les nuisances de tout type.

Le secteur des Arniers est appelé quant à lui à évoluer dans un futur assez proche. Il constitue l'un des 5 sites à développer en priorité sur le territoire

de Corcelles-Cormondrèche selon les études préliminaires effectuées par l'ancienne commune dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL), et ce en cohérence avec les planifications supérieures. Le plan spécial des Arniers va permettre la construction d'environ 300 logements à l'horizon 2026-2027. Il prévoit en outre une zone de biodiversité de plus de 6'000 m<sup>2</sup> au nord des 9 immeubles projetés, ainsi que des jardins potagers pour les habitantes et habitants du quartier au sud, permettant de remplacer en partie les parcelles actuellement dévolues au jardinage dans ce secteur.

Signalons par ailleurs qu'un certain nombre de gerles ont été offertes il y a quelques années à la population par un encavage local, pour servir au fleurissement ou de petits potagers aux habitant-e-s du voisinage, qui en assuraient l'entretien.

Les Autorités de l'ancienne commune avait identifié des emplacements idoines, situés à proximité de fontaines, pour leur installation et, cas échéant, autorisé l'utilisation du domaine public à titre gracieux. Elles ont néanmoins été retirées, au fur et à mesure de leur dégradation.

### **1.2.2 Peseux**

Depuis 2009, l'ancienne commune de Peseux loue 26 parcelles de jardin potager aux Guches, pour une surface de 1'920 m<sup>2</sup>. Aucun autre secteur situé sur le territoire de Peseux n'a été identifié par les anciennes Autorités en vue d'une mise à disposition. A ce jour, une parcelle est vacante.

Depuis la fusion, il est cependant possible à toutes et tous les habitant-e-s de la nouvelle Commune de louer un potager disponible dans une des parcelles dédiées situées sur le territoire. Plus spécifiquement, comme on l'a vu plus haut, la population subièreuse peut depuis l'année passée également s'adresser à l'Association Groupe 2 mains et participer au jardinage associatif au lieu-dit « les Niclaudes », à Corcelles.

### **1.2.3 Neuchâtel**

Au 31.12.2020, il existait 142 parcelles de jardins sur le territoire de l'ancienne commune.

Au fil du temps, l'intérêt grandissant pour une agriculture durable et de proximité a suscité l'intérêt de nombreux habitants et habitantes de la commune, ce qui a conduit à développer plusieurs nouveaux projets, dont les principaux sont les suivants :

- Les Troncs

En 1998, la Ville a aménagé dans le cadre du programme « Nature en ville » un jardin potager comprenant 25 parcelles de jardin au lieu-dit « Les Troncs » à Serrières. Les jardins potagers qui s'y trouvent sont des surfaces de compensation écologique et aident à la mise en réseaux des habitats pour la faune et la flore. Lesdits jardins se situent entre vignoble et chemin de fer, un site idéal notamment pour favoriser l'installation du bruant zizi, espèce nicheuse et devenue rare dans la région neuchâteloise. Dans ce but, une haie composée d'essences indigènes a été plantée avec des écoliers. Les locataires ont été sensibilisés à jardiner sainement pour un environnement de qualité, par le biais de brochures éditées à l'époque par l'Office fédéral de l'environnement.

- Pierre-à-Bot

La Ville a soutenu de manière déterminante le projet de l'association « Rage de Vert », constituée en 2010, en lui mettant à disposition de 2010 à 2015 un terrain d'environ 9'000 m<sup>2</sup> à Pierre-à-Bot, au-dessus de la rue Denis-de-Rougemont, par un contrat de « prêt-à-usage ». Un des objectifs principaux de l'association est de cultiver des légumes sous la forme d'« agriculture contractuelle de proximité » (ACP), qui permet une solidarité et un partage de responsabilités, au travers d'un contrat passé entre consommateurs, qui souscrivent un abonnement (par exemple pour un panier de légumes par semaine), et producteurs.

Partant de 40 abonnés en 2011, première année de production, l'association en comptait environ 145 à fin 2015. Rage de Vert a aussi développé des activités pédagogiques avec des enfants de tous âges, leur donnant la possibilité de comprendre d'où et comment vient la nourriture, et de découvrir les légumes par les cinq sens. Des classes, des accueils parascolaires, des associations de parents ont effectué des visites dans les champs cultivés par Rage de Vert pour des durées allant de la demi-journée à un programme sur plusieurs jours s'étalant sur une saison. En quelque sorte victime de son succès, Rage de Vert a cherché et trouvé de nouveaux terrains d'un seul tenant, à Thielle, sur le domaine du grand Montmirail. Au tournant de l'hiver 2015-2016, Rage de Vert a donc, à contrecœur, quitté les terrains de Pierre-à-Bot.

En 2017, la Ville de Neuchâtel a mis à disposition le terrain de Pierre-à-Bot devenu vacant pour un projet pilote d'agriculture urbaine, divisé en une zone dévolue aux cultures des associations maraichères (Humus,

Incroyables comestibles, le Drop IN) et une autre, composée de 63 parcelles individuelles, louée à des habitantes et des habitants de la commune. Les associations impliquées fournissent des prestations en nature pour l'entretien et l'appui des locataires des parcelles afin d'assurer une exploitation durable et collaborative du site. Un rapport au Conseil général détaille cette démarche<sup>3</sup>.

La parcelle privée communale concernée est constructible mais « gelée » jusqu'en 2030. L'affectation future de ces terrains est à l'étude dans le cadre de la révision du PAL. Les activités d'agriculture urbaine pourraient éventuellement être prolongées au-delà de 2030, aussi en fonction du bilan qui sera tiré de l'expérience en vue de l'échéance du bail.

- Cadolles

Depuis septembre 2020, un jardin aux Cadolles est mis à disposition du Service de l'Intégration et Infrastructures culturelles (Parlement des Jeunes) pour un projet de jardinage et d'agriculture biologique.

Ce jardin combine une partie « potager » et une partie « sauvage », dévolue à la biodiversité et à son importance pour les insectes. Le Parlement des jeunes souhaite démontrer à la jeunesse qu'il est possible de consommer autrement en respectant l'environnement et la biodiversité. Une commission a été créée pour assurer l'entretien quotidien. De plus, une collaboration avec des acteurs de Rage de vert a été mise sur pied pour permettre la transmission de bonnes pratiques aux membres du Parlement des jeunes. Ce projet permet en outre de promouvoir l'engagement des jeunes en faveur des produits locaux et d'organiser des événements pour sensibiliser d'autres jeunes, par exemple à travers des visites de classes.

#### **1.2.4 Valangin**

L'ancienne commune de Valangin n'a pas développé de telles infrastructures, faute de demande : une partie très importante des habitations situées dans la localité disposent en effet de leur propre jardin.

---

<sup>3</sup> Rapport d'information 18-004 du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion n°315 intitulée «À Neuchâtel, on sème!» concernant le jardinage urbain et le projet pilote d'agriculture urbaine de Pierre-à-Bot (du 10 avril 2018).

### 1.3 Localisation des jardins potagers sur le territoire communal fusionné



Localisation des jardins potagers communaux sur l'ensemble du territoire

Sur la carte ci-dessus, les points rouges indiquent la localisation des jardins potagers communaux.

	Localisation des parcelles de jardin privées	Nombre	affectation
1	Les Arniers Ouest et Est	30	Jardins Prés et verger
2	Bastides Chésaulx	23	Jardins
3	Les Guches	26	Jardins 1 terrain de 150 m <sup>2</sup>
4	Bellevaux	2	Jardins
5	Les Bercles	10	Jardins 1 verger
6	Les Berthoudes	1	Jardin
7	Cadolles	8	Jardins 2 parcelles collectives
8	La Favarge	20	Jardins
9	La Promenade Carrée	1	Jardin



10	Les Sablons	2	Jardins
11	Les Troncs	25	Jardins Site rénové en 2022 par les CFF (en lien avec les travaux sur les voies à proximité)
12	Vieux-Châtel	10	Jardins 1 parc public
13	Jardins de Pierre-à-Bot	63	Jardins 4 parcelles aux associations, « Projet pionnier de Pierre-à-Bot »
	Total	221	Surface d'environ 22'232 m <sup>2</sup>

Parcelles pour associations	Surface m <sup>2</sup>	Remarques
Champ de Bosseyer	360 800	1 jardin 1 champ
Les Niclaudes Ouest cimetière	720	Association 2 mains
Projet pionnier de Pierre-à-Bot, associations	5'500	Associations Humus, Incroyables comestibles, Quentin l'Épée et Drop IN

## 1.4 Objectifs de la nouvelle commune

### 1.4.1 Jardins potagers

La Ville de Neuchâtel compte poursuivre sa pratique actuelle en matière de mise à disposition de parcelles inutilisées pour le jardinage urbain, dans la mesure des disponibilités, pour autant que les parcelles concernées s'y prêtent et que leur aménagement n'entraîne pas de coûts excessifs. Elle doit également veiller au respect des conditions de mise à disposition, sans que cela n'engage trop de ressources.

Durant la période Covid, la demande a beaucoup augmenté, ce qui a pour conséquence que les parcelles disponibles sont aujourd'hui devenues rares et le taux de vacances quasi nul. Lorsqu'une opportunité se

présente, le Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines essaie de répondre à la demande en aménageant des surfaces dévolues au jardinage, comme il l'a fait dans le cas récent, évoqué plus haut, des Niclaudes à Corcelles.

Les personnes intéressées à louer une parcelle peuvent s'annoncer à l'Office des domaines, qui tient des listes d'attente, plus ou moins longues, pour tous les jardins. Un formulaire d'inscription est disponible à l'Office de l'accueil et des quartiers, dans chacune des localités de la commune de Neuchâtel. Les conditions de location sont en général de CHF 5.-/m<sup>2</sup>/année, eau comprise. Les baux étant annuels, le temps d'attente peut parfois s'avérer très long (plusieurs années), sauf à Pierre-à-Bot, qui connaît un tournus régulier dans la location de ses 63 parcelles et un temps d'attente de moins d'une année.

La zone urbanisée entre lac et forêt ne laisse que peu d'espace disponible pour développer de nouveaux jardins. La révision du PAL permettra cependant d'analyser plus finement le territoire communal et d'identifier les éventuelles opportunités. Par ailleurs, notamment en fonction du développement des projets urbanistiques ou immobiliers, certaines parcelles ne seront à l'avenir plus disponibles, tandis que d'autres pourraient le devenir.

#### **1.4.2 Bacs de jardinage**

Pour ce qui est des bacs de jardinage, pour les écoles ou les quartiers, les institutions ou les organisations intéressées et disposées à assumer la responsabilité de leur gestion et de leur entretien, peuvent adresser leur demande à l'Office des Parcs et promenades, qui y répondra favorablement, dans la limite des ressources à sa disposition.

#### **1.4.3 Principes de durabilité et biodiversité**

En ce qui concerne les conditions de mise à disposition des jardins comme des bacs, la Ville continuera d'appliquer son engagement en faveur de la promotion de la biodiversité, qui passe aussi par un jardinage respectueux de l'environnement en zone urbaine et périurbaine.

L'Arrêté du 17 juin 2019 de l'ancienne commune de Neuchâtel, « *concernant la forme d'exploitation des domaines et des parcelles viticoles et agricoles en propriété de la Ville de Neuchâtel* »<sup>4</sup> impose, comme on l'a vu plus haut, une gestion bio sur l'ensemble des propriétés communales : il a été décidé d'appliquer des principes similaires en termes de durabilité à l'ensemble des jardins potagers et des bacs. Ainsi, à chaque remise en location d'une parcelle pour le jardinage, les nouveaux baux rendent le mode d'exploitation et de culture contraignants, en proscrivant notamment l'usage de toutes formes de pesticides et herbicides.

Consciente de son devoir d'exemplarité, la Ville, par son Office des parcs et promenades, a déjà renoncé aux herbicides, ainsi qu'aux produits phytosanitaires et aux engrais de synthèse depuis quelques années. Les serres de la Ville, qui produisent l'essentiel des fleurs de nos parcs, commencent cette année leur processus de certification bio.

## **2. Conclusions**

La nouvelle commune de Neuchâtel met à ce jour à disposition de la population pas moins de 221 parcelles de jardin potager privatives, ainsi que plusieurs espaces au bénéfice d'associations locales actives dans l'agriculture maraîchère de proximité, pour une surface totale de 28'452 m<sup>2</sup> en zone urbaine (22'232 m<sup>2</sup> pour les seules parcelles privatives<sup>5</sup>).

A l'heure actuelle, elle ne dispose plus d'espace identifié pour développer de nouveaux jardins potagers de proximité en zone urbaine.

Dans le cadre de l'élaboration du PAL, les opportunités de réserver des espaces supplémentaires à cet usage seront recherchées.

Par ailleurs, les planifications de détail (plans spéciaux, plans de quartier) intègrent, dès leurs études de faisabilité, les actions en faveur de la

---

<sup>4</sup> Voir aussi le *Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général 20-027 en réponse au postulat 181 concernant la conversion des domaines de la Ville de Neuchâtel à l'agriculture et à la viticulture biologiques*, du 23.09.2020.

<sup>5</sup> Les Arniers (4'260 + 2'075 + 1'162), Bastides Chésaulx (3'954), Les Guches (1'920), Bellevaux (360), Les Bercles (1'168), Les Berthoudes (468), Les Cadolles (450), La Favarge (2'785), La Promenade carrée (100), Les Sablons (240), Les Troncs (1'230), Vieux-Châtel (60) et Pierre-à-Bot (2'000).

biodiversité, qui peuvent aussi se traduire par la réalisation d'espaces dédiés au jardinage de proximité.

Enfin, un rapport stratégique présentera cette année encore les lignes directrices et les objectifs de la nouvelle commune dans le domaine de l'environnement et du paysage, qui intégrera la question des potagers urbains, sous l'angle de la durabilité et de la biodiversité notamment.

Ces différents éléments sont pris en compte dans les démarches qui aboutiront au futur PAL de la commune, à l'horizon 2024.

Dans cet esprit et sur la base de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent rapport et classer la motion sans numéro de l'ancienne commune de Peseux du 15 décembre 2017 à laquelle il répond.

Neuchâtel, le 11 janvier 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Nicole Baur

Le chancelier,

Daniel Veuve

## Annexe 1



Partnerin für nachhaltige Entwicklung  
Partenaire pour le développement durable

### Charte du site de Pierre-à-Bot

---

#### Nous pratiquons l'agriculture biologique

Nous nous engageons à pratiquer l'agriculture biologique dans le respect des normes définies par « Bio-Suisse ». Pour ce faire, nous collaborerons notamment avec « Bio-NE ».

#### Nous favorisons la biodiversité

Nous nous engageons à planter des espèces et des variétés de préférence locales et/ou adaptées à notre région. Dans la mesure du possible, nous utiliserons des variétés anciennes. Nous veillerons à développer la biodiversité sur la surface du site et nous engageons à conserver intacte les zones définies comme réservées pour la biodiversité naturelle du site.

#### Nous pratiquons le compostage

Nous nous engageons à faire notre compost avec tous les déchets organiques du site de Pierre-à-Bot afin d'enrichir le sol de façon écologique et de recycler sur place ces déchets.

#### Nous préservons nos ressources en eau

Nous nous engageons à utiliser l'eau de façon rationnelle et économe. Nous privilégierons l'usage de l'arrosoir et recourrons pour nous approvisionner à des méthodes naturelles telle que la récupération des eaux pluviales.

#### Nous privilégions la mobilité douce

Nous nous engageons à privilégier la mobilité douce et les transports publics pour nous rendre sur le site de Pierre-à-Bot.

#### Nous faisons vivre le site de Pierre-à-Bot

Nous nous engageons à participer activement à l'organisation et à l'animation d'activités communautaires et d'événements sur le site de Pierre-à-Bot (semis, plantation, récolte, etc.). Les échanges (matériel, plantes, conseils, savoir-faire) seront privilégiés. Nous nous engageons à respecter la tranquillité du voisinage, selon les règles en vigueur, notamment lors d'activités en soirées ou nocturnes sur le site.

### Nous intégrons la population dans nos activités

Nous nous engageons à intégrer la population de la Ville de Neuchâtel, et tout particulièrement les quartiers environnants, dans nos activités. Pour cela, nous échangerons notamment avec les acteurs du quartier (maison de quartier, écoles, EMS, etc.). Nous favoriserons la diversité sociale et culturelle parmi les personnes présentes sur le site car nous pensons que cela constitue une richesse pour Pierre-à-Bot.

### Nous faisons profiter les autres des produits du jardin que nous ne pouvons utiliser

Le résultat de nos efforts dépasse parfois nos espérances. Si notre production dépasse nos besoins, nous en ferons bénéficier nos voisins, nos amis, des personnes en difficultés, etc.

### Nous respectons les espaces et les aménagements communs

Nous nous engageons à entretenir et cogérer les espaces et aménagements communs. Les règles usuelles de bon voisinage sont respectées (propreté, tri des déchets, respect du matériel, etc.). Chaque personne présente sur le site doit ainsi se sentir responsable du bon usage du site. Nous ne mettons pas en place des infrastructures autres que les installations communes, prévues pour le bon fonctionnement du site, à moins qu'elles soient justifiées par des raisons liées à l'éducation ou à des besoins collectifs liés au jardinage.

### Nous avons pris connaissance que le site est disponible jusqu'en 2030

Nous cultivons sur une parcelle située en zone constructible et mise à disposition jusqu'en 2030. Si cette échéance est confirmée par la Ville, et ceci 2 ans avant, nous nous engageons à restituer le terrain à cette date-là. La mise à disposition des terrains ne prévoit aucun dédommagement, ni indemnisation de quelque nature que ce soit.

## Annexe 2



### Arrêté

#### concernant la forme d'exploitation des domaines et des parcelles viticoles et agricoles en propriété de la Ville de Neuchâtel

(Du 17 juin 2019)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition de la Commission spéciale du Conseil général "Domaines agricoles et viticoles bio",

arrête :

**Article premier.**- Les domaines et parcelles agricoles et viticoles en propriété de la Ville de Neuchâtel sont cultivés conformément aux dispositions de l'Ordonnance fédérale du 22 septembre 1997 sur l'agriculture biologique (RS 910.18).

**Art. 2.**- Pour toute conclusion ou tout renouvellement d'un contrat de bail, de bail à ferme, ou de tâcheronnage, la Ville de Neuchâtel exige du locataire, du preneur de bail à ferme ou du tâcheron qu'il cultive les surfaces objet du contrat selon les dispositions mentionnées à l'article premier. En cas de refus, le contrat n'est ni conclu ni reconduit.

**Art. 3.**- La Ville de Neuchâtel peut accompagner les locataires, fermiers et tâcherons dans le processus de conversion en agriculture biologique.

**Art. 4.**- En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil communal statue sur d'éventuelles dérogations.

**Art. 5.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 17 juin 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Charlotte Opal

Isabelle Mellana Tschoumy